



Technocentre

Projet de création d'une installation
de valorisation de métaux
très faiblement radioactifs
à Fessenheim (Haut-Rhin)

Décision d'EDF, maître d'ouvrage

Faisant suite au **débat public**
qui s'est tenu du 10 octobre 2024
au 7 février 2025



Décision d'EDF, maître d'ouvrage

Faisant suite au **débat public** qui s'est tenu du
10 octobre 2024 au 7 février 2025

Projet de création d'une installation de
valorisation de métaux très faiblement
radioactifs à Fessenheim (Haut-Rhin)

Le 7 juillet 2025

Cédric Lewandowski

Directeur exécutif du Groupe EDF en charge de la Direction
production nucléaire et thermique (DPNT)

C. Lewandowski



Sommaire

Préambule	1
1. Le projet Technocentre	2
2. Retour sur le débat public en synthèse.....	3
2.1. Le déroulement du débat et la participation du public.....	3
2.2. Le débat sur l'opportunité du projet et ses alternatives.....	4
2.3. Les principales thématiques d'échanges en synthèse.....	6
3. La décision d'EDF	9
3.1. La décision d'EDF.....	9
3.2. Les étapes du processus décisionnel	10
3.3. Les principes de la concertation continue	11
Glossaire	12

Préambule

Le débat public sur le projet Technocentre, projet de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs (TFA) à Fessenheim (68), s'est tenu du 10 octobre 2024 au 7 février 2025. Le compte-rendu de ce débat établi par la Commission particulière du débat public (CPDP) et le bilan établi par la Commission nationale du débat public (CNDP) ont été publiés le 7 avril 2025.

Ce débat public a permis l'information et la participation de publics nombreux et divers, et tous les aspects du projet ont pu y être présentés, expliqués et débattus.

En particulier, l'absence d'impact sur la santé et l'environnement des lingots métalliques produits y a été exposée, et l'intérêt du projet a été confirmé, que ce soit en termes d'économie de ressources naturelles ou d'économie de capacités de stockage de déchets radioactifs. De fortes attentes ont été exprimées par des acteurs variés vis-à-vis de la poursuite du projet, soulignant notamment la contribution du projet au développement de l'activité économique du territoire.

A l'issue du débat public et au vu de l'ensemble de ces éléments, EDF décide de poursuivre le projet Technocentre.

EDF poursuivra et complètera les études engagées en vue de préciser et optimiser l'impact environnemental du projet et engagera un travail avec les acteurs socio-économiques locaux et les collectivités territoriales sur l'insertion du projet au bénéfice du territoire.

EDF s'engage par ailleurs à mettre en place des dispositions permettant de continuer à informer et à échanger dans la durée sur le projet et ses enjeux, au fur et à mesure de son avancement.

Cette décision, publiée le 7 juillet 2025, est présentée au sein du présent document « Décision d'EDF, maître d'ouvrage ».

Après avoir succinctement rappelé l'objet du projet Technocentre (partie 1.), ce document revient de manière synthétique sur les enseignements du débat (partie 2.) avant de présenter dans une troisième partie la décision d'EDF de poursuivre le projet Technocentre, sa place dans la poursuite du processus décisionnel et les principes de la concertation continue à venir.

Ce document de présentation de la décision est complété par un document « Bilan et enseignements » qui présente de manière plus détaillée les enseignements qu'EDF tire de ce débat et indique les réponses apportées par EDF aux demandes de précisions et aux recommandations qui lui ont été adressées par la CPDP dans son compte-rendu.

1. Le projet Technocentre

Aujourd'hui, en France, les métaux qualifiés de très faiblement radioactifs (TFA), issus de l'exploitation et du démantèlement des installations nucléaires, sont stockés de manière définitive dans un centre dédié alors même qu'une part significative d'entre eux présente un niveau de radioactivité extrêmement faible et pourrait être valorisée.

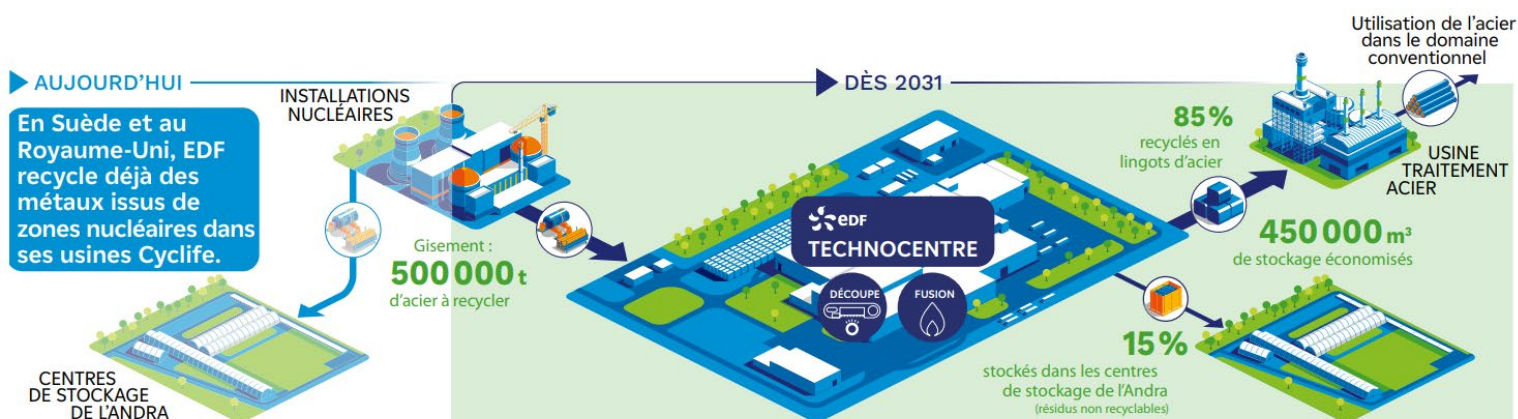
Depuis février 2022, des évolutions réglementaires faisant suite au débat public de 2019 sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) **permettent et encadrent la possibilité de recycler certains de ces métaux.**

La réglementation française se trouve ainsi harmonisée avec celle d'autres États membres de l'Union européenne. **L'enjeu de cette évolution est d'économiser des ressources naturelles ainsi que des capacités de stockage de déchets radioactifs, dans une logique d'économie circulaire.**

Le projet Technocentre s'inscrit dans ce nouveau contexte.

Il s'agit d'une installation industrielle destinée à valoriser des métaux TFA issus d'installations nucléaires, en vue de les recycler dans le domaine conventionnel. Le gisement de matériaux métalliques considéré est principalement issu du démantèlement d'installations nucléaires, en France et potentiellement à l'étranger. Le procédé de traitement préalable des métaux, de fusion et de contrôles, permet de produire des lingots métalliques dont **les caractéristiques radiologiques garantissent une utilisation sans impact sur la santé et l'environnement, et ce quel qu'en soit l'usage.**

L'implantation du Technocentre à Fessenheim exprime par ailleurs de manière très concrète **l'engagement d'EDF dans le développement de nouvelles activités économiques dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim et dans le développement de l'économie circulaire.**



2. Retour sur le débat public en synthèse

2.1. Le déroulement du débat et la participation du public

Le débat public sur le projet Technocentre, décidé par la CNDP à la suite de la saisine effectuée de manière volontaire par EDF, s'est déroulé du 10 octobre 2024 au 7 février 2025, sous la présidence de M. Jean-Louis Laure, Président de la CPDP. Le compte-rendu et le bilan de ce débat, établis respectivement par la CPDP et par la CNDP, ont été publiés le 7 avril 2025.

EDF s'est engagée dans ce débat avec la volonté d'écouter les points de vue et les apports des différentes parties prenantes afin d'améliorer le projet et son intégration dans le territoire, et d'identifier les attentes, tout particulièrement celles du public local, concernant par exemple la perception des enjeux environnementaux et sanitaires, l'emploi local, le chantier de construction, la formation ou encore la contribution des entreprises du territoire aux différentes phases du projet.

La CPDP a mis en place différentes modalités (réunions publiques, webinaires, ateliers, « points contact », plateforme participative...) afin d'atteindre des publics variés. Le périmètre géographique du débat s'est principalement attaché au territoire directement concerné par le projet, tout en permettant une participation plus large au travers des modalités en ligne, et avec une attention particulière de la commission à faciliter l'information et la participation du public allemand, compte tenu de la proximité frontalière.

La participation aux rencontres physiques et en ligne a été au rendez-vous et s'est maintenue tout au long du débat, avec une bonne tenue jusqu'à leur terme de l'ensemble des modalités. Des publics variés s'y sont exprimés, que ce soit pour délivrer de l'information, apporter des suggestions, soutenir, questionner ou contester le projet : habitants, élus, associations, autorités, experts, organisations syndicales, industriels, organismes de formation, exploitants nucléaires. Le débat a pu notamment être porté auprès du « grand public » au travers des points contacts organisés sur le terrain et via les différents articles et relais médiatiques. Les parties prenantes allemandes ont pu être associées via les dispositifs de traduction mis en place, et elles se sont principalement exprimées dans les contributions en ligne et les cahiers d'acteurs.

Le débat a permis de présenter, d'informer, d'expliquer et de débattre de tous les aspects du projet ainsi que le souligne la CNDP dans son bilan, même si EDF regrette qu'il n'ait pas été mis en place de modalités de vérification des faits (ou « fact checking »¹). Toutes les expressions, qu'elles soient fondées sur des informations fiables ou non, ont été mises de fait sur un même plan ce qui rend plus difficile la compréhension des enjeux pour un public non averti. Toutefois, la participation active au débat de différents acteurs et experts de référence, Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR), Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), Commission de gestion des déchets radioactifs en Allemagne (Ministère fédéral de l'environnement), médecins et sociétés savantes notamment a permis d'apporter, de manière complémentaire, des éclairages de référence sur les différentes thématiques abordées.

¹ « La mise en place d'un système de vérification des faits (fact checking), demandé par plusieurs acteurs, n'a par exemple pas été retenue, à la fois pour des motifs d'organisation et des raisons d'efficacité » « la demande de fact checking a été le plus souvent le fait de partisans du projet » - CPDP, Compte-rendu du débat public pages 19-20.

L'opportunité du projet a été abordée tant vis-à-vis de la gestion des métaux TFA que du point de vue du territoire, **ses alternatives** en particulier en termes de choix de site ont été exposées et discutées, **ses caractéristiques techniques** ont été approfondies, **ses enjeux environnementaux et sanitaires** ont fait l'objet de temps de présentation et de débat dédiés, **ses fondamentaux économiques** ont été questionnés et documentés, et les attentes en termes de **poursuite de l'information** ont été exprimées et entendues.

2.2. Le débat sur l'opportunité du projet et ses alternatives

EDF retient en premier lieu de ce débat le soutien au projet exprimé par de nombreux acteurs, notamment des habitants, les élus de proximité, les collectivités territoriales, de nombreux acteurs socio-économiques, des experts techniques et scientifiques, des associations et des acteurs de la filière nucléaire, que ce soit lors des rencontres, dans les cahiers d'acteurs ou parmi les nombreux avis déposés sur la plateforme (déposés soit directement par les contributeurs, soit relayés par la CPDP à partir d'expressions recueillies par mail ou lors des « points contact » de rencontre du public).

Sur la plateforme participative, les trois-quarts des avis exprimés se positionnent explicitement en soutien au projet. Au-delà des chiffres, leurs auteurs soutiennent l'opportunité du projet dans une perspective **d'économie circulaire**, relèvent qu'il constitue une **solution pertinente de gestion des métaux TFA**, et considèrent qu'il s'inscrit pleinement dans une **logique industrielle territoriale**. Sur ce dernier point, le débat public a notamment vu l'expression de l'attachement du territoire à l'ancienne centrale nucléaire et le souhait de voir émerger un projet à la suite de sa fermeture.

Les cahiers d'acteurs soutenant l'opportunité de ce projet sur ce territoire émanent de parties prenantes très variées :

- **Les collectivités territoriales de la région Grand Est, de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB), et de la commune de Fessenheim** soulignent la finalité d'économie circulaire du projet, son apport en termes d'emplois, son intégration au projet de territoire de Fessenheim, ainsi que sa contribution au dynamisme et à l'image d'un territoire d'industrie et d'innovation. Ces collectivités expriment leur confiance en l'exploitant et dans les autorités de contrôle, tout en indiquant rester vigilantes vis-à-vis de la maîtrise des enjeux de sécurité et d'environnement pour les populations.
- Les cahiers d'acteurs de deux **parlementaires du Haut-Rhin**, département d'implantation du projet, expriment un fort soutien au projet et mettent en avant ses atouts au regard d'enjeux à la fois nationaux et territoriaux.
- Les **acteurs économiques et industriels, nationaux, régionaux et alsaciens** s'expriment en nombre et de manière argumentée pour appeler à la poursuite du projet, qu'il s'agisse de groupements de professionnels, d'associations de défense des intérêts industriels, de représentants du tissu industriel et entrepreneurial local et régional, d'agences de développement ou de chambres consulaires alsaciennes : il s'agit par exemple pour le nucléaire du **Groupe des industriels français de l'énergie nucléaire (Gifen)** et du **Groupe des Industriels de la Maintenance Est (GIMEst)**, pour le secteur de la métallurgie **d'Energinic 52/55** et de **l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)**, au niveau alsacien de manière plus large en termes sectoriels de **l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA)**, de la **Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Alsace Eurométropole** et du **Mouvement des entreprises de France (Medef) Alsace**, ou encore au niveau très local du **Super U de Fessenheim**. Ces acteurs soulignent les atouts économiques du projet au bénéfice du territoire, et appellent à l'inscription du projet dans un « écosystème » local industriel, partenarial et de compétences. Les professionnels de

la métallurgie confortent aussi la maîtrise du process industriel de fusion et confirment l'intérêt que présentent des lingots produits en sortie pour des aciéristes et fondeurs, notamment dans une logique de « circuit court ».

- Des acteurs du **domaine de la formation** et des collectifs représentant les intérêts des **jeunes générations** comme par exemple le [Lycée Paul-Emile Victor d'Obernai](#) ou l'[Institut de Recherche en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal \(IRIMAS\)](#) (institut lié à l'Université de Haute Alsace) soulignent l'intérêt du projet pour offrir des débouchés à des filières de formation locales, existantes ou à développer afin qu'elles soient à même de préparer des jeunes professionnels à répondre aux besoins du projet.
- Des **sociétés savantes et experts** se sont également exprimés. Sur le sujet sanitaire, la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire ([SFMN](#)) affirme dans son cahier d'acteur l'absence totale de dangerosité des métaux recyclés issus du Technocentre : « *Les lingots métalliques issus du Technocentre, après traitement par fusion des métaux TFA, délivreront une dose annuelle inférieure à 0,01 mSv, quel que soit leur usage, et ne seront plus à considérer comme des « matières radioactives », car similaires aux matériaux en général, du fait de la radioactivité naturelle. Du point de vue de la santé, ils seront totalement dépourvus de dangerosité, et pourront être utilisés sans aucune précaution particulière* ». Dans cette même catégorie d'acteurs, [l'Académie des technologies](#) considère dans son cahier d'acteur que le projet relève de la mise en œuvre d'une gestion responsable et raisonnée des déchets et matières radioactifs recyclables, tenant compte de l'amélioration continue des technologies.
- **En ce qui concerne les acteurs associatifs**, une association transfrontalière comme [Au fil du Rhin / Am Rhein Entlang](#), qui regroupe côté français et allemand des industriels, collectivités, groupements locaux de coopération transfrontalière et associations, exprime aussi son soutien au projet tout en se montrant vigilante à l'égard des enjeux de préservation de la qualité et de la température de l'eau du Rhin et du Grand Canal d'Alsace, et préconise le maintien d'une information et d'un dialogue réguliers avec le territoire.
- **Les organisations syndicales** soulignent que ce projet contribue à renforcer la dimension d'économie circulaire de la filière nucléaire, s'inscrit dans une gestion responsable des déchets par les exploitants, crée une filière de recyclage génératrice d'emplois et contribue à la redynamisation économique d'une région historiquement marquée par le nucléaire. Elles expriment aussi leur attention particulière à la santé et à la sécurité des travailleurs, à la diversité dans les emplois à venir (parité, jeunes, insertion professionnelle), à la prise en compte des enjeux écologiques et climatiques et à l'anticipation des besoins en matière d'aménagements pour le cadre de vie.
- **Enfin, les opérateurs du domaine nucléaire que sont l'Andra, ainsi qu'Orano** et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ([CEA](#)), **confirment leur intérêt pour le projet** : intérêt dans le cadre du schéma de gestion global des métaux TFA pour l'Andra, intérêt pour faire traiter les métaux TFA issus de leurs installations nucléaires au Technocentre pour valorisation pour Orano et le CEA.

Ce constat global d'un fort soutien au projet est relayé par la CPDP dans son compte-rendu, lorsqu'elle indique : « *Le premier constat fait par la Commission particulière est qu'il y a eu un grand nombre de déclarations favorables, voire très favorables, au projet, parfois assorties de points de vigilance, plus souvent de façon inconditionnelle. Ces positions sont majoritairement développées par les collectivités territoriales, certains parlementaires, les acteurs socio-économiques et les organisations professionnelles, locales ou nationales, ainsi que nombre d'habitants.* » (Compte-rendu du débat public page 39).

D'un autre côté, la remise en cause de l'opportunité du projet a été principalement portée par des représentants d'associations françaises² et allemandes³ **ayant, pour la plupart d'entre elles, milité précédemment pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.** Certains partis politiques (La France insoumise et Les Ecologistes d'Alsace) ou leurs représentants se sont aussi exprimés en ce sens, notamment au travers de cahiers d'acteurs publiés en fin de débat.

Pour ces contributeurs, c'est la valorisation même de métaux TFA qui n'est pas acceptable : ils remettent en cause la légitimité et la pertinence des évolutions réglementaires permettant et encadrant aujourd'hui la valorisation des métaux TFA en France. Après la fermeture de la centrale, c'est aussi plus largement la possibilité d'implanter sur ce territoire un projet lié à une activité nucléaire qui est contestée par la plupart de ces acteurs, considérant que le territoire doit se tourner vers d'autres secteurs d'activités. Parmi les questionnements ou arguments mis en avant par certains acteurs opposés au projet, on trouve la contestation de l'efficacité du processus industriel et des contrôles, de l'intérêt du projet dans la gestion des métaux TFA, de la rentabilité économique du projet ou encore du statut d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) envisagé pour l'installation, ainsi que des préoccupations relatives à l'image du territoire, à la sécurité vis-à-vis de risques de séisme ou d'inondation, ou à la gouvernance du projet.

Les alternatives au projet ont été abordées à la fois au travers du choix de site (ailleurs en France, ailleurs en Europe, installations réparties sur le territoire ou installation unique) **et sous l'angle de variantes de mise en œuvre envisageables** (schémas logistiques de transport par exemple).

D'autres options avancées, comme des restrictions d'usage des lingots produits ou bien une fusion visant uniquement la réduction de volume avant stockage, ne s'inscrivaient pas dans l'opportunité de valorisation telle que mise en place par la réglementation issue du débat public sur le 5^{ème} PNGMDR. D'autres projets potentiellement porteurs d'activité pour le territoire ont aussi été évoqués, dans des secteurs divers, sans qu'ils concernent la gestion des métaux TFA.

2.3. Les principales thématiques d'échanges en synthèse

Au-delà de l'opportunité du projet et de ses alternatives, certains sujets ont suscité de nombreux échanges, lors des réunions mais aussi au travers **des quelque 200 questions auxquelles EDF a répondu sur la plateforme internet du débat.**

² Stop Fessenheim, Stop transports Halte au nucléaire, France Nature Environnement (FNE), Alsace Nature, Global Chance, Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN), Comité pour la sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR), Alter Alsace Energie, Alternatiba Soultz, Nature & Vie, Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) 68, Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN), Environnement Développement Alternatif (EDA), Cercle Wladimir Rabi.

³ Manwache Dreyeckland et BUND.

La répartition thématique de ces questions⁴ est ainsi, dans une certaine mesure, indicative des principales thématiques d'échange portées au débat, cette analyse étant toutefois à modérer par le constat qu'elles ont été déposées par un nombre restreint de contributeurs (plus de la moitié de ces 200 questions émanent en effet de 8 contributeurs seulement).

Ces sujets, développés ci-dessous, ont été à l'origine de discussions particulièrement approfondies.

- **La description et l'efficacité du processus industriel** et en particulier l'étape de la fusion décontaminante et les processus physico-chimiques associés, ainsi que la découpe préalable des gros composants, ont fait l'objet de demandes d'explications et ont été approfondies progressivement au fil du débat, au travers de précisions apportées par EDF en réponse aux questions posées en ligne et lors des réunions, ainsi que par des partages d'expériences industrielles concrètes. EDF a ainsi répondu à une quarantaine de questions posées sur ce sujet sur la plateforme en ligne, et présenté en détail le processus de décontamination le 19 novembre 2024 en atelier sur le « processus industriel du projet Technocentre » à Mulhouse. Lors de ce même atelier, la directrice générale de Cyclife Sweden a pu présenter les différentes étapes du processus de fusion de métaux mis en œuvre par Cyclife en Suède, « *procédé de recyclage des métaux qui est très similaire au procédé qui sera utilisé sur le Technocentre* », notamment au travers de l'exemple du traitement d'échangeurs provenant du Royaume-Uni (4 650 tonnes), avec un taux de recyclage global de 96 %. Une représentante de l'industriel allemand Preussen Elektra, qui opère sur 7 sites avec 8 réacteurs dans différentes phases de démantèlement a également présenté le 23 janvier 2025 en webinaire sur les « alternatives au projet Technocentre » les pratiques de libération opérationnelles en Allemagne, notamment par fusion mais aussi de manière plus large.
- **Les enjeux environnementaux** relatifs aux effluents gazeux et aqueux, à la gestion de l'eau, aux risques industriels et naturels (en particulier sismicité et inondation), ainsi qu'au bilan carbone du projet ont aussi fait l'objet de nombreux échanges. L'intérêt de récupérer la chaleur du four a aussi été avancé dans une perspective d'économies d'énergie. EDF a indiqué que ce sujet est à l'étude, en particulier pour le chauffage des locaux pendant la période hivernale. Plus globalement, des réponses ont été apportées notamment via les présentations en réunions (deux rencontres ont été consacrées aux enjeux environnementaux), les réponses aux questions posées sur le site internet du débat public, et via deux fiches thématiques. Les études sur ces sujets se poursuivent dans le cadre de l'élaboration des dossiers de demandes d'autorisations et les informations données seront précisées et actualisées.
- Sur **les enjeux de santé publique**, les dispositions permettant de garantir la conformité des lingots produits et l'absence d'impact environnemental et sanitaire de leur utilisation dans l'industrie classique ont fait l'objet de nombreux échanges. A l'invitation de la CPDP, les exposés d'experts et les clarifications du milieu médical ont constitué des apports importants. Ces différentes interventions ont permis d'affirmer très clairement l'absence de danger généré par l'usage des lingots qui seraient produits par l'installation, à l'instar de la SFMN dans son cahier d'acteur (« *Du point de vue de la santé, [les produits de sortie du Technocentre] seront totalement dépourvus de dangerosité, et pourront être utilisés sans aucune précaution particulière* ») mais aussi de la Commission allemande du traitement des déchets (ministère fédéral de l'environnement) qui a indiqué en webinaire le 23 janvier 2025 que « *Les doses négligeables se trouvent aux alentours de 10 microsieverts par année. Cet ordre de grandeur est*

⁴ Répartition thématique des questions : impacts sur l'environnement et la santé publique (58) ; processus industriel du projet (38) ; le projet et ses caractéristiques (36) ; modèle économique du projet, coûts et financement (27) ; processus décisionnel du projet (20) ; perspectives pour le territoire (retombées socio-économiques, aménagement du territoire etc.) (8) ; transports et mobilité (8) ; alternatives au projet (8) ; opportunité du projet (6) ; autres (10) ; contributions non classées (3).

reconnu au niveau mondial et, à partir de ce paramètre, on dégage certaines valeurs limites pour la libération – clearance en anglais. Si l'on passe en deçà de ces valeurs indiquées en becquerel par gramme ici, il est garanti qu'il n'y a plus de danger émanant de ces matières. »

- **Le modèle économique du projet** est progressivement apparu comme une thématique faisant l'objet de demandes de compléments, à la fois lors des réunions et sur le site internet. En réponse, EDF a apporté un certain nombre d'informations sur les paramètres contribuant à l'équilibre économique du projet (financé par la vente de lingots mais aussi et surtout par le service rendu en termes de prise en charge des métaux comme alternative au stockage définitif) et en produisant en fin de débat une fiche dédiée à ce sujet.
- Le sujet des **processus d'autorisation et des contrôles** attachés au statut ICPE envisagé pour cette installation, ainsi que le statut même de l'installation, ont fait l'objet de nombreuses questions. Sur ces différents points, les autorités (DREAL Grand Est, MSNR) ont pu s'exprimer directement et ainsi clarifier les modalités conduisant au statut de l'installation et les contrôles associés.
- Les **modalités de transport** ont été exposées et ont fait l'objet d'échanges avec le public lors du débat, dans une perspective de minimisation du trafic et des émissions liées à ces transports. EDF a présenté les scénarios pris en référence à ce stade de développement du projet, tout en indiquant que des variantes étaient à l'étude à la fois pour l'acheminement des générateurs de vapeur au Technocentre (itinéraires remontant le Rhône et la Saône jusqu'à l'embranchement vers le canal du Rhône au Rhin, la dernière partie se faisant par voie routière), pour le transport des autres composants (conteneurs par voie ferrée ou bien par voie multimodale en combinant différents scénarios - routier, ferré, fluvial), et pour le transport des lingots et des déchets (transport multimodal combinant là aussi différents scénarios - routier, ferré, fluvial).

Enfin, et de manière plus large, l'intérêt de poursuivre au-delà du temps du débat public et sur l'ensemble de ces sujets l'information, les échanges et l'association du public a été exprimé par plusieurs acteurs impliqués dans le débat. Cette attente d'information sur la durée a été soulignée tout particulièrement par les collectivités territoriales côté français aux différents niveaux (depuis les communes de proximité jusqu'à l'échelon régional) mais aussi côté allemand sur un périmètre similaire. Elle concerne aussi bien les phases à venir de concertation continue, puis de consultations du public que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises, les phases ultérieures de construction puis d'exploitation de l'installation.

3. La décision d'EDF

3.1. La décision d'EDF

Le cadre de la décision

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants relatifs à l'organisation d'un débat public ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-1, L. 1333-4, R. 1333-2, R. 1333-3, R. 1333-6-1, R. 1333-6-2, R. 1333-6-3 et D. 1333-6-4 ;

Vu les conclusions du débat public de 2019 sur le cinquième Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) ;

Vu le décret n°2022-174 du 14 février 2022 relatif à la mise en œuvre d'opérations de valorisation de substances faiblement radioactives ;

Vu le décret n°2022-175 du 14 février 2022 relatif aux substances radioactives éligibles aux opérations de valorisation mentionnées à l'article R. 1333-6-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 14 février 2022 fixant le contenu du dossier prévu à l'article R. 1333-6-1 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° 2024/24 du 14 février 2024 de la Commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur « le projet de Technocentre de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim (68) » ;

Vu le bilan du débat du président de la Commission nationale du débat public et le compte rendu du débat établi par le président de la Commission particulière du débat public, publiés le 7 avril 2025 ;

Les considérants

Considérant que le débat public sur le projet Technocentre de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim (68), qui s'est tenu du 10 octobre 2024 au 7 février 2025, a permis l'information et la participation de publics nombreux et divers, de présenter, d'informer, d'expliquer et de débattre de tous les aspects du projet ;

Considérant le code de la santé publique qui définit les caractéristiques radiologiques permettant de garantir l'absence d'impact sur la santé et l'environnement des lingots métalliques produits, ainsi que rappelé lors du débat par de nombreux acteurs de référence (autorités, médecins) ;

Considérant l'intérêt du projet en termes d'économie de ressources naturelles, d'économie de capacités de stockage de déchets radioactifs et de contribution au développement de l'activité économique du territoire ;

Considérant les fortes attentes exprimées par des acteurs variés vis-à-vis de la poursuite du projet (habitants, élus de proximité, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, experts techniques et scientifiques, associations et acteurs de la filière nucléaire) ;

Considérant les attentes exprimées lors du débat relatives aux enjeux concernant l'environnement ;

Considérant les demandes des acteurs socio-économiques d'être associés aux étapes à venir concernant l'insertion du projet au bénéfice du territoire (emploi, formation, synergies, chantier et transports) ;

Considérant l'intérêt exprimé par de nombreuses parties prenantes, tout particulièrement par les collectivités territoriales de proximité, côté français comme côté allemand, pour la poursuite dans la durée de l'information sur le projet, son avancement et ses enjeux ;

La décision

EDF décide de poursuivre le projet Technocentre et prépare, dans cette perspective, les dossiers de demandes d'autorisations associées, principalement le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), le dossier de demande de dérogation prévu au code de la santé publique et la demande de permis de construire, dont les dépôts sont envisagés pour fin 2025.

EDF poursuivra et complètera les études engagées en vue de préciser et optimiser l'impact environnemental du projet.

EDF engagera un travail avec les acteurs socio-économiques locaux et les collectivités territoriales sur l'insertion du projet au bénéfice du territoire sur les thématiques de l'emploi local, de la formation, de la visibilité sur les marchés à venir, des synergies envisageables, de l'organisation du chantier et des transports.

EDF s'engage par ailleurs à mettre en place des dispositions permettant de continuer à apporter de l'information et à échanger dans la durée sur le projet et ses enjeux, au fur et à mesure de son avancement.

3.2. Les étapes du processus décisionnel

Le débat public se positionne en amont dans le processus de décision.

A la suite de ce débat seront positionnées une phase d'études complémentaires conduisant au dépôt des dossiers de demande d'autorisation (DDAE et dossier de demande de dérogation prévue au code de la santé publique, ainsi que la demande de permis de construire), puis une phase d'instruction et de consultation du public. Ce n'est qu'à l'issue de cette instruction et de cette consultation que pourra être prise la décision par les autorités compétentes d'autoriser ou non la construction de l'installation.

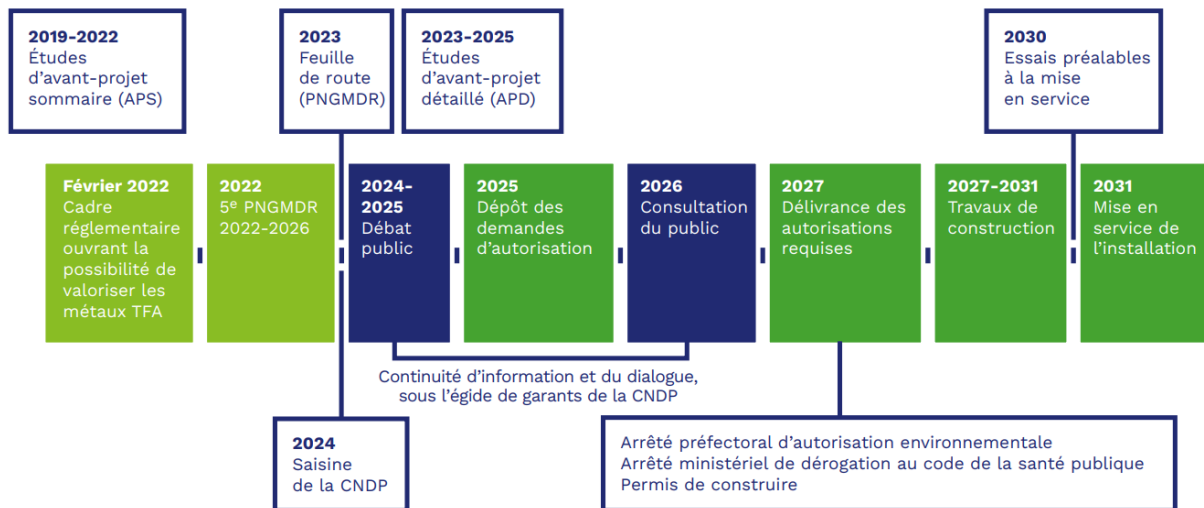
La décision d'EDF de poursuivre le projet conduit à poursuivre le déroulement du projet jusqu'à l'étape d'autorisation. Elle ne préjuge pas de la délivrance des autorisations requises par les autorités concernées.

En parallèle et jusqu'à la phase de consultation publique (prévue à l'horizon 2026), une phase de **concertation continue**, placée sous l'égide de garants nommés par la CNDP, permettra de poursuivre les échanges avec le public et les parties prenantes.

Le débat public a ainsi permis d'initier formellement la phase d'information et le dialogue avec le territoire sur le projet Technocentre. Il intervient à un moment où les études du projet Technocentre ne sont pas encore achevées. Ce positionnement en amont explique que certains compléments d'information seront apportés postérieurement au débat. Il permet que certaines études puissent être complétées à la suite des échanges en vue d'améliorer le projet. Ce sera en particulier le cas sur les parties de l'installation faisant l'objet d'optimisations en termes d'impact environnemental (cf. décision).

Concernant l'information et la participation du public, des dispositions complémentaires permettant de continuer à apporter de l'information et à échanger sur la durée sur le projet et ses enjeux seront mises en place (cf. décision).

L'ensemble du processus tel qu'envisagé est représenté ci-après.



3.3. Les principes de la concertation continue

Pour poursuivre le dialogue avec le territoire sur les sujets identifiés, assurer une continuité de l'information et apporter notamment les compléments d'information identifiés par la CPDP, EDF prévoit de mettre en place un **dispositif structuré sous la forme d'une concertation continue, qui sera placée sous l'égide d'un ou de plusieurs garants nommés par la CNDP.**

Les modalités concrètes de sa mise en place seront à préciser avec les garants et les acteurs du territoire.

Pour ce faire, une commission de suivi de la concertation continue pourrait être mise en place. Cette commission de suivi rassemblerait une pluralité d'acteurs et pourrait avoir pour rôle d'orienter le dispositif de concertation continue et de rendre compte de son avancement en faisant le lien avec les autres instances en place sur le territoire.

Durant cette phase de concertation continue, un soin tout particulier sera apporté au maintien du **lien avec le public**, via par exemple **l'accueil des publics sur le site**, la diffusion d'une **lettre d'information** du projet, la mise en place d'une **plateforme internet d'information et d'expression**, la tenue de **points presse** lors d'étapes clé du projet.

Le travail qu'EDF souhaite engager avec les **acteurs socio-économiques locaux et les collectivités territoriales sur l'insertion du projet au bénéfice du territoire (cf. décision)** pourrait ainsi être réalisé dans le cadre de cette concertation continue.

Glossaire

Andra

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

ASNR

Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CNDP

Commission nationale du débat public

CPDP

Commission particulière du débat public

DDAE

Dossier de demande d'autorisation environnementale

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ICPE

Installation classée pour la protection de l'environnement

MSNR

Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

PNGMDR

Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

SFMN

Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire

TFA

Très faiblement radioactif



EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 084 757 544,50 euros
552 081 317 RCS Paris
www.edf.fr